

Demande d'ouverture d'un compte RA

selon l'art. 40 du règlement de prévoyance PIG

Nom, Prénom _____ Tél. _____

Rue _____ Localité _____

Daten de naissance _____ N° d'ass. sociale 756. _____

Une demande de prestations AI est-elle en suspens? Oui Non Avez-vous apporté la totalité des prestations de libre passage? Oui Non Provient le financement d'un compte pilier 3a? Oui Non

Retraite anticipée au _____

Préfinancement de la réduction de la rente de vieillesse

Montant du versement unique souhaité CHF _____

Préfinancement de la rente transitoire

Montant de la rente transitoire souhaité CHF _____

(Le montant maximal de la rente transitoire correspond à la rente de vieillesse AVS maximale)

En cas de renonciation à la retraite anticipée, l'objectif de prestation réglementaire à l'âge de 64 resp. 65 ans révolus ne peut toutefois être dépassé que de 5 % au maximum. Les éventuels avoirs excédentaires reviennent à la PIG._____
Lieu, date_____
Signature de la personne assuréeVous trouvez de plus amples informations dans l'art. 40 de notre règlement de prévoyance qui est disponible sur notre site:
www.in-globo.ch